

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2003-
2004

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

Juin 2003

Québec 

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2003-
2004

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS



Juin 2003

Québec 

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS
Étude des crédits 2003-2004

TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif	3
Budget 2003-2004	Crédits par supercatégories de dépenses 4
Programme 01	Sécurité, prévention et gestion interne
Programme 01.01	Direction et services supports à la gestion 5
Programme 01.02	Services correctionnels 11
Programme 01.03	Expertises judiciaires 16
Programme 01.04	Affaires policières et sécurité-protection 21
Programme 01.05	Sécurité civile et sécurité incendie 26
Programme 01.06	Éléments de gestion centrale 31
Programme 02	Sûreté du Québec
Programme 02.01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 36
Programme 02.02	Gestion interne et soutien
Programme 03	Organismes relevant du ministre
Programme 03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux 41
Programme 03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles 46
Programme 03.03	Bureau du coroner 51
Programme 03.04	Commissaire à la déontologie policière 56
Programme 03.05	Comité de déontologie policière 61

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF AU LIVRE DES CRÉDITS 2003 - 2004

PROGRAMMES / ÉLÉMENTS	Crédits initiaux 2003-2004 (k\$)	Crédits comparatifs 2002-2003 (k\$)	Effectif total (ÉTC) 2003-2004	Effectif total [1] (ÉTC) 2002-2003
01 Sécurité, prévention et gestion interne				
01-01 Direction et services supports à la gestion	21 738,5	20 966,6	292	292
01-02 Services correctionnels	189 994,4	162 147,5	3 002	3 002
01-03 Expertises judiciaires	6 484,7	6 461,1	122	122
01-04 Affaires policières et sécurité-protection	65 188,7 [2]	60 455,2 [2]	370	370
01-05 Sécurité civile et sécurité-incendie	19 961,9 [3]	19 703,8 [3]	171	171
01-06 Éléments de gestion centrale	110 194,8	105 386,1	28	31
Total programme 01	413 563,0	375 120,3	3 985	3 988
02 Sûreté du Québec				
J2-01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	220 705,6	218 397,7	1 744	1 744
02-02 Gestion interne et soutien	180 113,0	175 615,6	810	895
Total programme 02	400 818,6 [4]	394 013,3 [4]	2 554 [5]	2 639 [5]
03 Organismes relevant du ministre				
03-01 Régie des alcools, des courses et des jeux	14 736,2	11 976,3	207	207
03-02 Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 916,4	2 781,8	33	33
03-03 Bureau du coroner	6 846,3	6 707,0	52	52
03-04 Commissaire à la déontologie policière	2 805,1	2 791,0	42	42
03-05 Comité de déontologie policière	1 868,2	1 867,1	22	22
Total programme 03	29 172,2	26 123,2	356	356
GRAND TOTAL	843 553,8	795 256,8	6 895	6 983
ÉCART TOTAL		48 297,0	(88)	
EN %		6,1%	(1,3%)	

[1] L'ajout d'ÉTC concernant la décision du Conseil du trésor (secteur correctionnel et bureau du coroner) ainsi que certains transferts de postes entre ministères et organismes du gouvernement ont été pris en compte dans le calcul de l'effectif comparatif 2002-2003.

[2] Incluant pour les deux années, 1 939,6 k\$ en crédits permanents pour la sécurité à l'Assemblée nationale.

[3] Incluant pour les deux années, 4 404,2 k\$ en crédits permanents pour l'aide financière aux sinistrés.

[4] Sûreté du Québec

	2003-2004 (M\$)	2002-2003 (M\$)
Crédits votés au programme 02	400,8	394,0
Revenus du Fonds des services de police provenant principalement de la tarification des services de base aux municipalités	218,8	186,0
Dépenses reliées à l'Administration de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée extrabudgétaire et remboursées par le gouvernement fédéral	10,5	13,9
Budget d'investissements du Fonds des services de police	23,4	15,0
Total du niveau d'activités de la Sûreté du Québec	653,5	608,9

[5] Excluant les effectifs de la Sûreté du Québec contribuant aux activités du Fonds des services de police, soit 2 814 ÉTC totaux (policiers et civils) pour l'exercice 2003-2004 et 2 814 ÉTC totaux pour 2002-2003.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**BUDGET 2003-2004****CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES**

SUPERCATÉGORIES	2003-2004		2002-2003		VARIATION	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
RÉMUNÉRATION	395 720,5	46,91%	378 427,3	47,59%	17 293,2	0,0457
FONCTIONNEMENT	232 496,7	27,56%	226 223,3	28,45%	6 273,4	0,0277
AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL	154 254,7	18,29%	145 818,2	18,34%	8 436,5	0,0579
TRANSFERT	49 718,5	5,89%	44 471,2	5,59%	5 247,3	0,118
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES	31,0	0,00%	31,0	0,00%		
BUDGET DES DÉPENSES	832 221,4	98,66%	794 971,0	99,96%	37 250,4	0,0469
IMMOBILISATIONS	30 309,5	3,59%	19 498,6	2,45%	10 810,9	0,5544
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	61,4	0,01%	61,4	0,01%	0,0	0
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	30 370,9	3,60%	19 560,0	2,46%	10 810,9	0,5527
MOINS : AMORTISSEMENT	(19 038,5)	-2,26%	(19 274,2)	-2,42%	235,7	-0,012
TOTAL DES CRÉDITS	843 553,8	100,00%	795 256,8	100,00%	48 297,0	0,0607

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Luc Crépeault, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion M. Georges Beauchemin, directeur général à la Direction générale des affaires ministérielles

MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction générale des affaires ministérielles, la Direction générale des services à la gestion, la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et enquêtes ainsi que le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec.

LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre coordonne l'ensemble des activités du Ministère et conseille le ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MINISTÉRIELLES

La Direction générale des affaires ministérielles a pour mandat d'assurer le leadership ministériel garantissant l'intégration des dossiers de nature interministérielle, ministérielle et sectorielle. Elle assure également les fonctions liées à la planification stratégique et au développement des politiques ministérielles. Cette direction générale comprend trois unités administratives : la Direction de la coordination, la Direction de la planification et des politiques et la Direction des communications.

La Direction de la coordination

La Direction de la coordination a comme responsabilité de coordonner les dossiers ministériels et sectoriels, plus particulièrement ceux ayant trait aux relations fédérales/provinciales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale, aux dossiers autochtones, à la condition féminine, à la politique familiale, à la violence conjugale, aux clientèles dites vulnérables (jeunes, femmes et aînés), au traitement des plaintes au Ministère, à l'éthique et aux responsabilités ministérielles au regard de la *Loi sur la sécurité civile*.

La Direction de la planification et des politiques

La Direction de la planification et des politiques est responsable de l'élaboration du plan stratégique du Ministère ainsi que des activités qui s'y rapportent, notamment la veille, la recherche et le suivi en matière de reddition de comptes. Elle conseille également les autorités ministérielles sur des questions de nature institutionnelle ou intersectorielle, de même que sur l'élaboration de politiques et d'orientations ministérielles et interministérielles. Cette direction apporte également une expertise dans les secteurs d'activités propres au Ministère.

La Direction des communications

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère en matière d'orientations et de stratégies de communication. Elle assume également des responsabilités en gestion documentaire et en prestation électronique de services. De plus, cette direction informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère; elle offre des services-conseils et du soutien aux directions générales en ce qui a trait aux communications.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion conseille les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. De plus, elle est responsable du déploiement et de l'implantation de la solution GIRES au Ministère et dans les organismes relevant du ministre. Elle est composée des unités administratives suivantes :

La Direction des ressources humaines

Cette direction assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de planification de la main-d'œuvre, de dotation, de développement organisationnel, de santé et sécurité au travail, d'interprétation et d'application des conditions de travail des employés. Elle offre également aux gestionnaires et au personnel des services d'aide individuelle et d'assistance sur les avantages sociaux et la rémunération. Enfin, elle négocie les conditions de travail des corps d'emploi exclusifs au Ministère, et ce, en conformité avec le mandat confié par le Conseil du trésor et en fonction des besoins du Ministère.

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Luc Crépeault, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion M. Georges Beauchemin, directeur général à la Direction générale des affaires ministérielles

MANDAT

La Direction des technologies de l'information et des acquisitions

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale des nouvelles technologies de l'information. Elle est responsable du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, de l'élaboration des procédés et méthodes régissant l'utilisation des technologies de l'information ainsi que de la gestion de l'infrastructure technologique du Ministère. Elle assure la coordination du cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie. Enfin, elle est responsable de l'acquisition des immobilisations pour l'ensemble des directions du Ministère.

Le Service des ressources financières

Le Service des ressources financières a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires en matière de gestion financière. À cette fin, il assure la production et la mise à jour du plan de gestion financière, coordonne, dans le cadre du cycle budgétaire du gouvernement, les travaux relatifs à l'élaboration du budget du Ministère et prépare les documents nécessaires à l'étude des crédits du Ministère en Commission parlementaire. De plus, il établit et supervise les activités de suivi budgétaire, effectue les études et analyses des dossiers qui lui sont confiés et tient la comptabilité officielle des revenus et recettes de même que des dépenses et déboursés du Ministère.

Le Service de la gestion immobilière

Ce Service a pour mandat de conseiller les autorités et les gestionnaires du Ministère au regard de leurs projets immobiliers et de gérer l'ensemble des espaces locatifs sous entente d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Enfin, il fournit le support et le conseil aux gestionnaires en matière de gestion immobilière.

Le Bureau de projet GIRES

Le mandat du Bureau de projet GIRES consiste à assurer le déploiement et l'implantation de la solution GIRES au Ministère et dans les organismes relevant du ministre et de voir à l'organisation de la formation aux employés. La solution GIRES se traduira par une révision en profondeur des processus administratifs reliés aux ressources humaines, matérielles et financières dans une optique de simplification et d'optimisation.

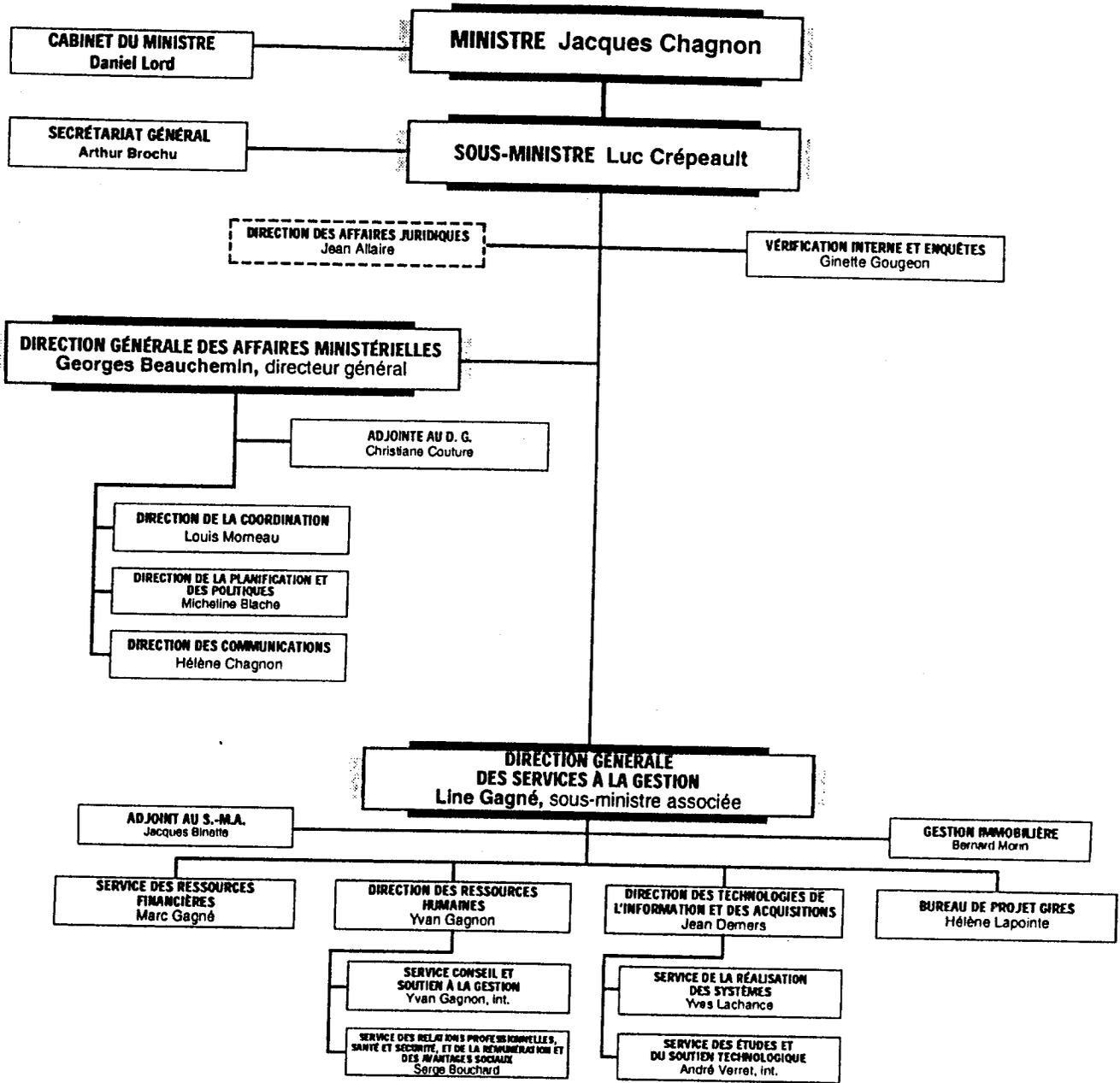
LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous la responsabilité du ministre de la Justice, la Direction des affaires juridiques fournit des services juridiques portant sur les matières relevant du ministre de la Sécurité publique. À ce chapitre, notamment, elle formule des avis, prépare la législation et assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés.

LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DES ENQUÊTES

Le mandat de la Direction de la vérification interne et des enquêtes est de soutenir la haute direction et les gestionnaires dans l'amélioration des pratiques de gestion et de vérifier si les ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles sont gérées de façon optimale et conformément au cadre réglementaire prévu; elle propose également des outils de gestion facilitant l'atteinte de la mission et des objectifs stratégiques. En outre, par des examens et des enquêtes administratives, elle offre un éclairage objectif et indépendant sur des situations susceptibles de nuire à une saine gestion du Ministère et d'entacher sa réputation.

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	6	6		
Cadres	15	15		
Professionnels	128	128		
Techniciens	85	85		
Personnel de bureau	53	53		
Agents de la paix				
Ouvriers	3	3		
Effectif régulier autorisé	290	290		
Effectif total autorisé	292	292		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Direction et services supports à la gestion</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Luc Crépeault, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée aux services à la gestion M. Georges Beauchemin, directeur général des affaires ministérielles</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	16 588,1	16 104,1	484,0	3,0
<i>Fonctionnement</i>	4 914,0	4 626,1	287,9	6,2
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	226,4	226,4		
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	21 728,5	20 956,6	771,9	3,7
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	21 738,5	20 966,6	771,9	3,7
<i>Effectif régulier autorisé</i>	290	290		
<i>Effectif total autorisé</i>	292	292		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 771,9

. Ajustements du SCT :

-Indexation salariale	382,9	
-Traitement des dossiers administratifs des services correctionnels	400,0	
-Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(311,0)	
-Participation du Ministère au financement du Bureau des changements climatiques (Min. de l'Environnement)	<u>300,0</u>	771,9

Total des variations budgétaires**771,9**

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: 484,0

. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale		382,9
. Traitement des dossiers administratifs des services correctionnels		400,0
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003		(298,9)
		<hr/>
		484,0

Fonctionnement: 287,9

. Ajustements du SCT :		
. Participation du Ministère au financement du Bureau des changements climatiques (Min. de l'Environnement)		300,0
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003		(12,1)
		<hr/>
		287,9

Total des variations budgétaires**771,9**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Services correctionnels
Responsable	M. Louis Dionne, sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels

MANDAT

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels (DGSC) travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de la communauté, afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées aux personnes reconnues coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités et ce, dans le respect de leurs droits;
- de travailler activement à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La DGSC applique la *Loi sur les services correctionnels du Québec* et ses règlements, certains articles du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*.

La Direction générale est sous la responsabilité du sous-ministre associé, qui est secondé par douze directeurs régionaux. Les directions régionales assument la gestion des services correctionnels fournis dans une région, notamment en suscitant la participation de la communauté à la réinsertion sociale des contrevenants sous leur responsabilité et en s'assurant de la qualité des services à la clientèle. Le sous-ministre associé et les directions régionales sont appuyés et conseillés par quatre unités administratives, le Bureau du sous-ministre associé, la Direction de l'administration, la Direction des programmes et du soutien en réseau et le Service de la sécurité.

La prestation de services correctionnels sur l'ensemble du territoire est assurée par dix-huit établissements de détention et autant de directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une incarcération de moins de deux ans. Ils assurent le transport, les escortes et l'encadrement nécessaires pour les comparutions à la cour et les transferts vers d'autres établissements de détention et hospitaliers.

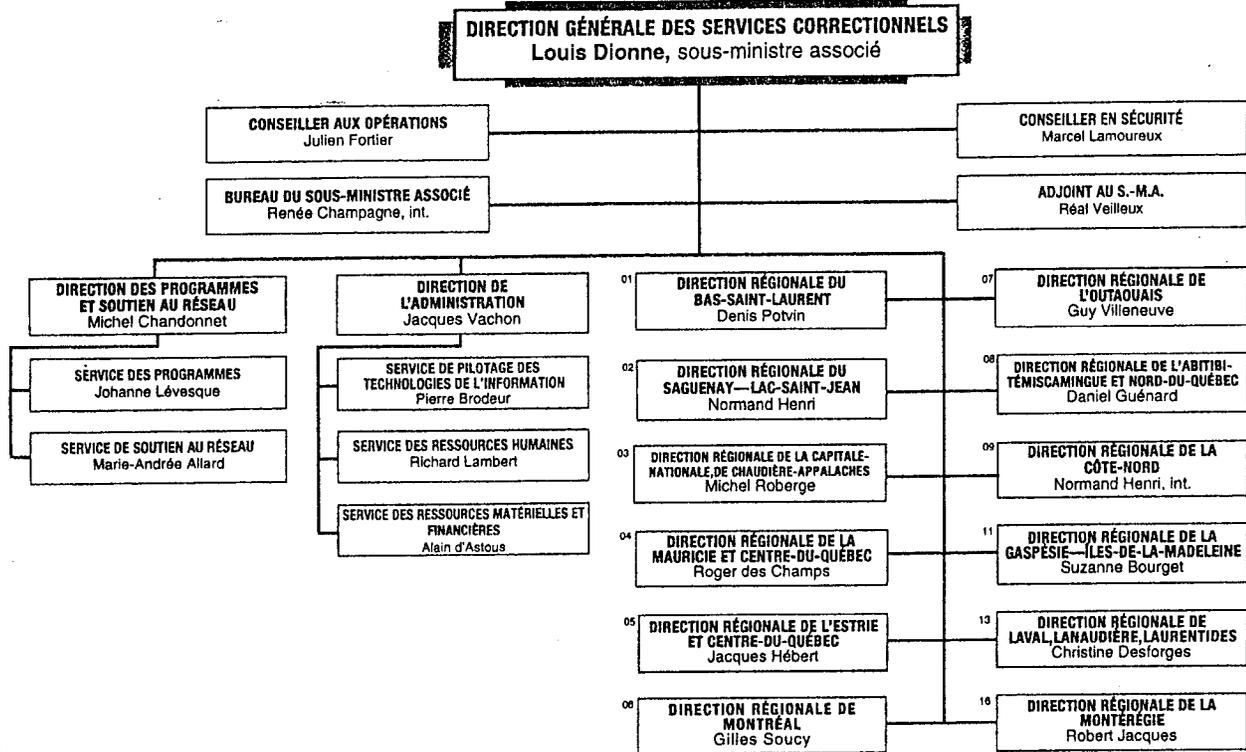
Les directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert sont responsables des activités touchant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels et d'activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes en milieu ouvert.

Afin de remplir adéquatement sa mission, le ministère de la Sécurité publique s'est doté d'un plan stratégique pour les années 2001-2004 comportant les objectifs suivants pour la DGSC :

- Soutenir la réinsertion des personnes contrevenantes en milieu ouvert;
- Améliorer les prestations de services aux clientèles spécifiques du réseau correctionnel;
- Améliorer les mécanismes de prévention du suicide chez les personnes incarcérées;
- Améliorer la qualité et la disponibilité de l'information sur la clientèle détenue pour fins de décision d'une remise en liberté;
- Améliorer les services de réinsertion sociale rendus avec les partenaires.

ORGANISATION

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	301	301		
Professionnels	437	437		
Techniciens	51	51		
Personnel de bureau	265	265		
Agents de la paix	1754	1754		
Ouvriers	106	106		
Effectif régulier autorisé	2914	2914		
Effectif total autorisé	3002	3002		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Services correctionnels</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Louis Dionne, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie	Crédits 2003-2004	Crédits comparatifs 2002-2003	Augmentation (diminution) k\$ %	
<i>Rémunération</i>	143 663,3	126 917,3	16 746,0	13,2
<i>Fonctionnement</i>	46 321,1	35 220,2	11 100,9	31,5
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Créances douteuses et autres</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	189 984,4	162 137,5	27 846,9	17,2
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	189 994,4	162 147,5	27 846,9	17,2
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 914	2 914		
<i>Effectif total autorisé</i>	3 002	3 002		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 27 846,9		
. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	3 438,4	
. Résorption du déficit structurel aux services correctionnels	20 469,9	
. Indexation des ressources communautaires	1 121,2	
. Ordonnancement avec sursis	558,2	
. Mise à niveau des contrats de services	2 468,1	
. Mise à niveau des dépenses de fonctionnement dans le milieu carcéral	1 828,3	
. Hausse de la capacité carcérale	515,5	
. Transport des Inuits au Nunavik	224,0	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(2 776,7)	
	<hr/>	27 846,9
Total des variations budgétaires		27 846,9

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: 16 746,0

. Ajustements du SCT :	
. Indexation salariale	3 438,4
. Résorption du déficit structurel aux services correctionnels	15 805,3
. Ordonnancement avec sursis	279,0
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(2 776,7)
	<hr/> 16 746,0

Fonctionnement: 11 100,9

. Ajustements du SCT :	
. Résorption du déficit structurel aux services correctionnels (fonctionnement)	4 664,6
. Mise à niveau des contrats de services	2 468,1
. Mise à niveau des dépenses de fonctionnement dans le milieu carcéral	1 828,3
. Indexation des ressources communautaires	1 121,2
. Hausse de la capacité carcérale	515,5
. Ordonnancement avec sursis	279,2
. Transport des Inuits au Nunavik	224,0
	<hr/> 11 100,9

Total des variations budgétaires

27 846,9

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Expertises judiciaires
Responsables	M. Daniel St-Onge, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

MANDAT

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés.

C'est ainsi que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale où les autopsies pratiquées par les pathologistes, à la demande des coroners, permettent de déterminer les causes du décès et d'aider à comprendre les circonstances dans les cas d'homicide, d'accident, de suicide ou de mort subite.

Au niveau des expertises toxicologiques, les spécialistes analysent des prélèvements biologiques et autres pièces afin de déceler l'alcool, les drogues et autres poisons dans le but d'en déterminer la présence et la concentration, dans les cas notamment de mort suspecte, d'homicide, de conduite avec capacité affaiblie et d'agression sexuelle.

En biologie, les spécialistes du Laboratoire effectuent des prélèvements et des analyses de substances biologiques comme le sang, le sperme, les cheveux et les poils à des fins d'identification et de comparaison en utilisant des examens microscopiques, des procédés biochimiques ou des analyses d'ADN. À ce sujet, le Laboratoire continue d'alimenter le Fichier criminalistique québécois de la Banque nationale de données génétiques qui permet d'effectuer des appariements entre les profils génétiques trouvés sur les scènes de crime et les données conservées dans le fichier des personnes condamnées. De plus, le Laboratoire s'est mis au diapason des autres juridictions nord-américaines et participe à l'échange d'information avec ces dernières.

En génie électronique et informatique, divers tests de comportement physique et électronique de même que l'analyse des progiciels permettent au Laboratoire de certifier les machines à sous et appareils de loterie vidéo exploités par Loto-Québec.

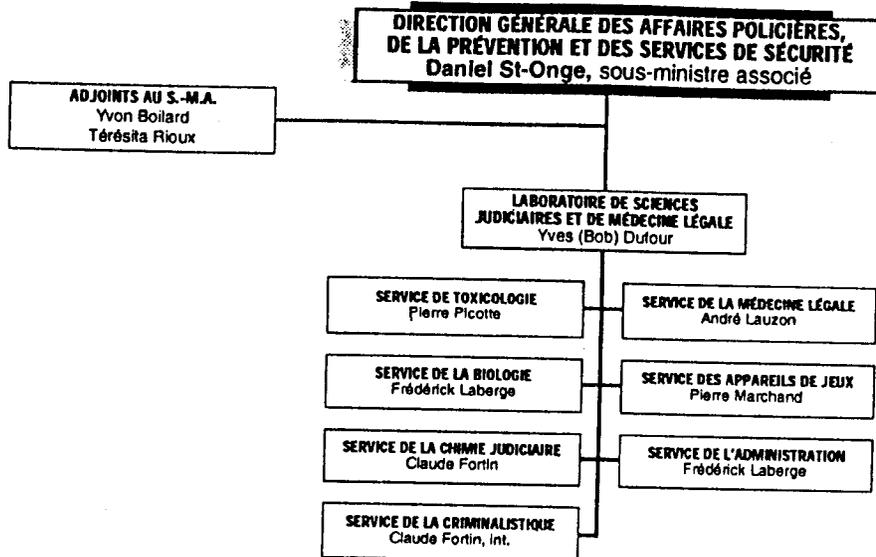
Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale fournit également plusieurs autres expertises dans des domaines très variés, tels les expertises sur les armes à feu, l'analyse de documents pour identifier des écritures, des caractères d'impression ou des méthodes de production; l'examen de matériaux comme les peintures, les vêtements, les fibres, les résidus d'explosifs ou d'incendie à des fins d'identification ou d'appariement et l'analyse avec l'aide de nouveaux équipements électroniques des images de bande vidéo pour les traiter, les améliorer et les imprimer. De plus, il certifie des solutions d'alcool type et les appareils de détection d'alcool utilisés par les policiers.

Lorsque les circonstances l'exigent, le Laboratoire donne aussi l'assistance sur les scènes de crime majeur. Les spécialistes du Laboratoire assistent et conseillent les policiers et les substituts du procureur général dans leur processus d'enquête et les tribunaux les reconnaissent comme experts dans leur domaine respectif lorsqu'ils doivent témoigner sur les résultats de leurs travaux.

Enfin, les pathologistes de Laboratoire enseignent la pathologie médico-légale aux médecins résidents de quatre universités québécoises et offrent des cours de formation continue aux policiers à l'École nationale de police du Québec.

ORGANISATION

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	5	5		
Professionnels	57	57		
Techniciens	39	39		
Personnel de bureau	21	21		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	122	122		
Effectif total autorisé	122	122		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Expertises judiciaires</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Daniel Saint-Onge, sous-ministre associé M. Yves (Bob) Dufour, directeur du Laboratoire</i>			
Supercatégorie	Crédits 2003-2004	Crédits comparatifs 2002-2003	Augmentation (diminution) k\$	
			%	
<i>Rémunération</i>	5 130,5	5 106,9	23,6	0,5
<i>Fonctionnement</i>	1 354,2	1 354,2		
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	6 484,7	6 461,1	23,6	0,4
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS				
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	6 484,7	6 461,1	23,6	0,4
<i>Effectif régulier autorisé</i>	122	122		
<i>Effectif total autorisé</i>	122	122		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 23,6		
. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	129,3	
. Réurrence de la cible d'économies 2002-2003	(105,7)	
	<hr/>	23,6
Total des variations budgétaires		<hr/> 23,6

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: (23,6)

. Ajustement du SCT :		
. Indexation salariale	129,3	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(105,7)	
	<hr/>	23,6

Total des variations budgétaires

23,6

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Affaires policières et sécurité-protection
Responsable	M. Daniel St-Onge, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité

MANDAT

La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat de conseiller les autorités du Ministère en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité, d'affaires policières autochtones et de maintien de l'ordre public.

À cette fin, la Direction générale est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, la Direction générale délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. De plus, elle doit protéger l'intégrité physique des personnes et des biens qui lui sont confiés dans le cadre des activités législatives, exécutives et judiciaires de l'État. Enfin, la Direction générale gère le programme de services policiers en milieu autochtone.

La direction générale comprend quatre unités administratives : la Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, la Direction des services de sécurité et de protection, la Direction du service général d'inspection des corps policiers et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale qui est, depuis 1996, une unité autonome de services.

La Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité

La Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1). Elle conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives à l'organisation des services policiers, notamment en ce qui concerne le maintien ou l'abolition des services de police et de la mise en œuvre des niveaux de services prescrits par la loi. Elle conseille également les autorités du Ministère relativement à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du ministre. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité* (L.R.Q., chapitre A-8). De plus, elle effectue les recommandations d'usage relatives à la *Loi sur les explosifs* (L.R.Q. chapitre E-22) en ce qui a trait à la révision de la décision de la Sûreté du Québec ou au retrait des permis. Elle fournit aux autorités diverses études et analyses contribuant à la détermination des priorités et stratégies ministérielles d'intervention en matière de criminalité et de lutte au crime organisé. Elle favorise la coordination des activités policières, notamment à la suite des questions soulevées par les tribunaux ou le Bureau du coroner, ou encore à la suite de l'adoption de différentes lois par l'Assemblée nationale. Elle exerce aussi ses fonctions en favorisant le développement et la promotion de la prévention de la criminalité au Québec et elle coordonne l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine. Enfin, elle voit à la mise en œuvre de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité et de la Politique en matière d'approche de police communautaire.

La Direction des services de sécurité et de protection

La Direction des services de sécurité et de protection remplit un double mandat. En premier lieu, elle assure le transport et la protection des membres du Conseil exécutif (ministres) et de la présidence de l'Assemblée nationale ou toute autre personne désignée par l'autorité compétente. Deuxièmement, elle prend en charge la protection de la magistrature et le maintien de la paix, du bon ordre dans les palais de justice ou dans tout autre édifice désigné par l'autorité compétente et elle contribue ainsi au maintien de l'intégrité des fonctions jugées névralgiques de l'État québécois.

La Direction du service général d'inspection des corps policiers

La Direction du service général d'inspection des corps policiers assume l'inspection de l'administration de l'ensemble des corps de police du Québec ainsi que les activités de leurs membres et des constables spéciaux.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le mandat de cette unité administrative est décrit au programme 01, élément 03.

Les Affaires policières autochtones

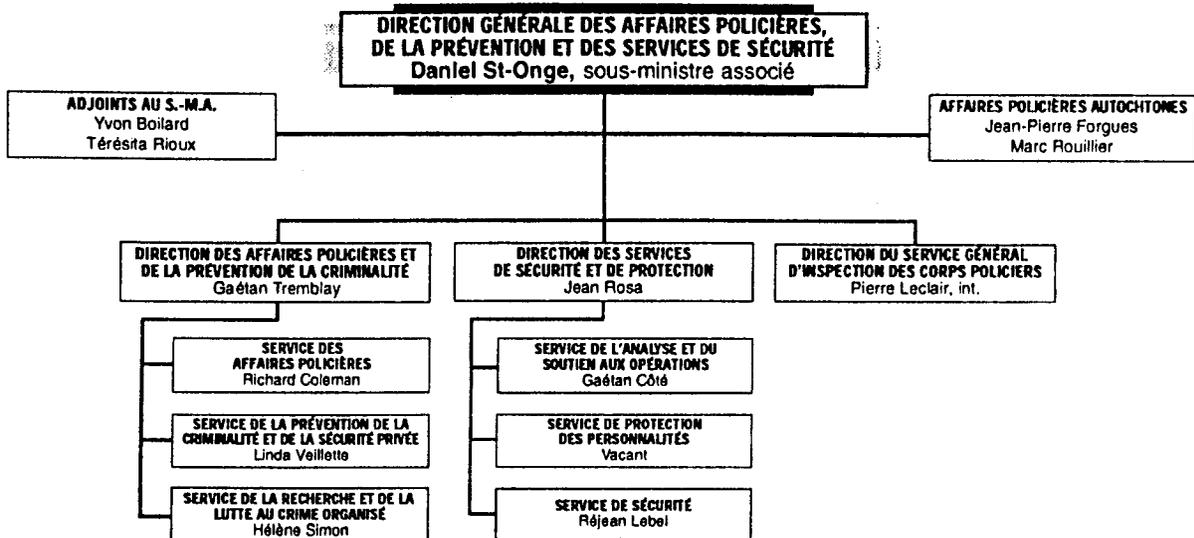
Ce programme permet la création, le maintien, la prestation et le financement des services policiers dans les communautés autochtones (services de police, constables spéciaux et corps de police).

Pour ce faire, des ententes tripartites sont négociées entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones du Québec. Jusqu'à maintenant, une trentaine d'ententes sont en vigueur et touchent cinquante et une des cinquante-quatre communautés autochtones du Québec.

Les Affaires policières autochtones, en collaboration avec la coordination ministérielle des affaires autochtones de la Direction générale des affaires ministérielles, agissent également comme conseiller auprès des autorités du Ministère pour toute problématique de sécurité publique dans les communautés autochtones et assument par ailleurs un rôle de liaison avec ces dernières.

ORGANISATION

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	18	18		
Professionnels	48	48		
Techniciens	7	7		
Personnel de bureau	26	26		
Agents de la paix	269	269		
Ouvriers	1	1		
Effectif régulier autorisé	369	369		
Effectif total autorisé	370	370		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Affaires policières et sécurité-protection</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Daniel Saint-Onge, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie	Crédits 2003-2004	Crédits comparatifs 2002-2003	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	18 466,6	18 760,4	(293,8)	(1,6)
<i>Fonctionnement</i>	5 826,5	5 896,5	(70,0)	(1,2)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	40 885,6	35 788,3	5 097,3	14,2
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	65 178,7	60 445,2	4 733,5	7,8
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	65 188,7	60 455,2	4 733,5	7,8
<i>Effectif régulier autorisé</i>	369	369		
<i>Effectif total autorisé</i>	370	370		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 4 733,5

. Ajustements du SCT :

. Indexation salariale

422,3

. Subventions liées aux affaires policières

5 097,3

. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003

(786,1)

4 733,5

Total des variations budgétaires

4 733,5

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: (293,8)

. Ajustements du SCT :		
. Indexion salariale	422,3	
. Réurrence de la cible d'économies 2002-2003	(716,1)	
		(293,8)

Fonctionnement: (70,0)

. Ajustements du SCT :		
. Réurrence de la cible d'économies 2002-2003	(70,0)	
		(70,0)

Transfert: 5 097,3

. Ajustements du SCT :		
. Subventions liées aux affaires policières	5 097,3	
		5 097,3

Total des variations budgétaires**4 733,5**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Sécurité civile et sécurité incendie
Responsable	M. Denis Racicot, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

MANDAT

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a pour mandat d'assurer la mise en place de mesures et d'activités visant à prévenir les événements pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et causer des dommages aux biens, de réduire les effets de ces événements s'ils se produisent malgré tout et de faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de sa vocation se traduit par des activités de planification, de coordination, de prévention, d'expertise, d'intervention, de formation et d'assistance financière.

La Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie

Cette direction planifie, organise, coordonne et contrôle les activités de développement et de mise en œuvre des orientations ministérielles sur la prévention des incendies et des sinistres, soit pour éliminer ou réduire les risques; soit pour atténuer les interventions, les conséquences prévisibles et le rétablissement de tels événements. Elle est également responsable de l'élaboration, de la mise en place, de l'encadrement et de l'évaluation de politiques, de normes et de programmes en sécurité civile et en sécurité incendie. Plus particulièrement, elle planifie, coordonne et assure l'application ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité civile* et de la *Loi sur la sécurité incendie*.

La Direction des opérations territoriales de la sécurité civile

Cette direction est responsable de la planification et de la coordination des activités régionales de la sécurité civile et des opérations sur le territoire. À partir de quinze points de service répartis à travers le Québec, la direction offre aux autorités municipales et régionales, aux industries, aux organismes bénévoles et aux autres intervenants les conseils et l'information dont ils ont besoin pour planifier la sécurité civile sur leur territoire. Elle assure la mise en œuvre des plans d'intervention nationaux et régionaux permettant de mobiliser et de coordonner les ressources gouvernementales lors de situations d'urgence ou de sinistre. Enfin, en plus de celles de sept directions régionales, elle supervise les activités du Centre national de veille de la sécurité publique qui a pour mission d'anticiper les événements, réels ou imminents, pouvant avoir des conséquences sur la sécurité civile. Fonctionnel depuis avril 2002, ce centre a été mis en place en vue d'informer et d'alerter les autorités gouvernementales et les autorités ministérielles, les membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec ainsi que tous les autres partenaires concernés.

La Direction de l'assistance financière de la sécurité civile et des services à la gestion

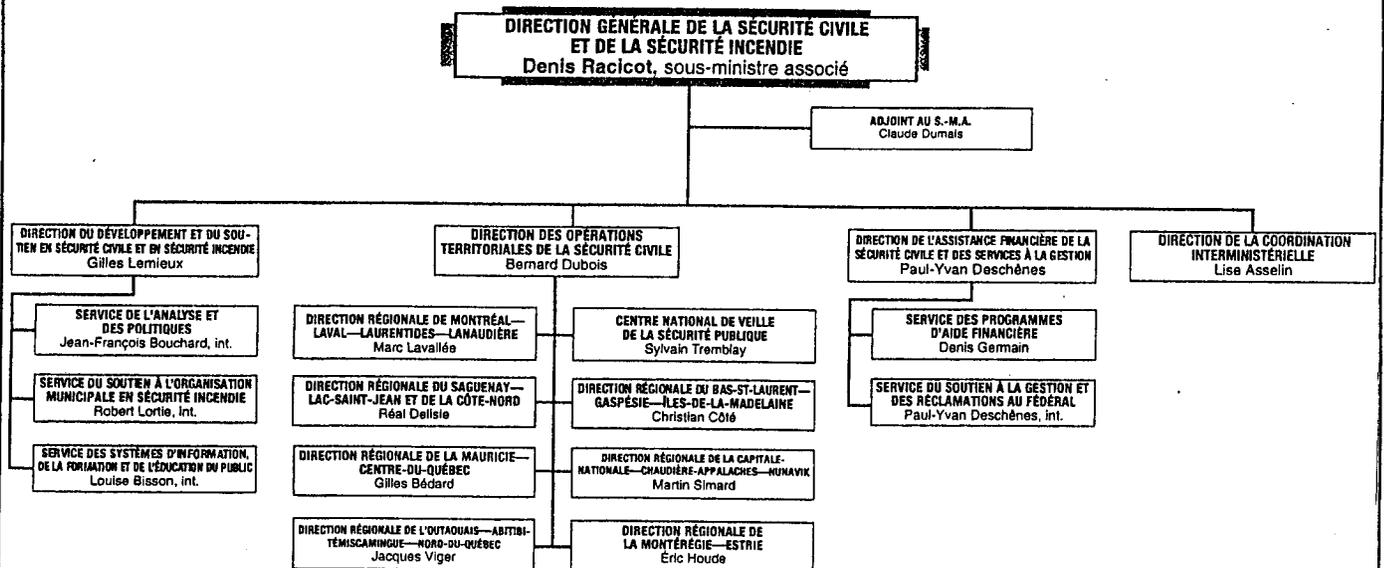
En vertu des dispositions de la *Loi sur la sécurité civile*, adoptée en décembre 2001, cette direction analyse les demandes d'aide financière et technique en provenance des personnes morales ou physiques qui ont subi un préjudice lors d'un sinistre ou dont la vie et les biens essentiels sont menacés. Le cas échéant, elle élabore et administre les programmes d'aide financière adoptés par le gouvernement, coordonne le processus de révision et représente le gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral en ce qui concerne les réclamations relatives aux programmes d'assistance financière. De plus, cette direction assure le soutien requis en matière de ressources financières, matérielles et humaines pour l'ensemble de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

La Direction de la coordination interministérielle

Cette direction encadre les activités de coordination avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec ainsi qu'avec tous les partenaires hors Québec : fédéral, provinciaux, territoriaux de même qu'internationaux. À ce titre, elle est responsable de l'organisation et du suivi des rencontres du Comité de sécurité civile du Québec, présidé par le secrétaire général du gouvernement et auquel siègent les sous-ministres des ministères les plus directement interpellés par le dossier de la sécurité civile. Elle est également responsable de l'encadrement de l'élaboration du Plan national de sécurité civile, ainsi que de l'encadrement de la mise en œuvre du Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion en cas d'urgence, signé par le premier ministre en 2002. De plus, cette direction est responsable de la coordination de toutes les activités de planification stratégique pour la direction générale ainsi que de toutes les activités en découlant.

ORGANISATION

Organigramme



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	14	14		
Professionnels	114	114		
Techniciens	11	11		
Personnel de bureau	32	32		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	171	171		
Effectif total autorisé	171	171		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Sécurité civile et sécurité-incendie</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Denis Racicot, sous-ministre associé</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	9 436,8	9 528,7	(91,9)	(1,0)
<i>Fonctionnement</i>	2 064,8	1 864,8	200,0	10,7
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	8 455,8	8 305,8	150,0	1,8
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	19 957,4	19 699,3	258,1	1,3
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,5	4,5		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	4,5	4,5		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	19 961,9	19 703,8	258,1	1,3
<i>Effectif régulier autorisé</i>	171	171		
<i>Effectif total autorisé</i>	171	171		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 258,1

. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	230,9	
. Ententes de services avec la Croix-Rouge et autres organismes bénévoles	200,0	
. Consortium Ouranos	150,0	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(322,8)	
	<hr/>	258,1

Total des variations budgétaires

258,1

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: (91,9)

. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	230,9	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(322,8)	
		(91,9)

Fonctionnement: 200,0

. Ajustements du SCT :		
. Ententes de services avec la Croix-Rouge et autres organismes bénévoles		200,0

Transfert : 150,0

. Ajustements du SCT :		
. Consortium Ouranos		150,0

Total des variations budgétaires**258,1**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Éléments de gestion centrale
Responsables	M. Luc Crépeault, sous-ministre Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion

MANDAT

Cet élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allégement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du budget d'investissements et de la dépense afférente en amortissement, du coût du loyer du parc immobilier et des autres éléments de gestion centrale.

LES CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les enveloppes affectées aux contributions d'employeur pour la Régie des rentes, les programmes de santé, l'assurance emploi, les assurances collectives et une partie de la contribution du Ministère pour la santé et la sécurité au travail.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Il s'agit des crédits relatifs aux projets de développement informatique et aux acquisitions courantes en immobilisation (ameublement, équipement, flotte automobile, etc.).

AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent le coût du loyer du parc immobilier du Ministère, des télécommunications, du courrier, de la messagerie, de l'amortissement afférent aux investissements et autres services communs.

ORGANISATION

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres	3	3		
Professionnels				
Techniciens				
Personnel de bureau	2	2		
Agents de la paix	23	23		
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	28	28		
Effectif total autorisé	28	31		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Éléments de gestion centrale</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Luc Crépeault, sous-ministre</i> <i>Mme Line Gagné, sous-ministre associée à la Direction générale des services à la gestion</i>			
Supercatégorie	Crédits 2003-2004	Crédits comparatifs 2002-2003	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	26 526,9	23 914,1	2 612,8	10,9
<i>Fonctionnement</i>	82 594,0	82 404,1	189,9	0,2
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>	31,0	31,0		
BUDGET DES DÉPENSES	109 151,9	106 349,2	2 802,7	2,6
<i>Immobilisations</i>	5 754,0	3 748,0	2 006,0	53,5
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	5 754,0	3 748,0	2 006,0	53,5
<i>Moins: Amortissement</i>	(4 711,1)	(4 711,1)		
TOTAL :	110 194,8	105 386,1	4 808,7	4,6
<i>Effectif régulier autorisé</i>	28	28		
<i>Effectif total autorisé</i>	28	31	(3)	(9,7)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 4 808,7

. Ajustements du SCT :

. Indexation salariale applicable aux contributions d'employeur	638,6	
. Résorption du déficit structurel aux services correctionnels (contributions d'employeur)	1 937,1	
. Variation des loyers payables à la Société immobilière du Québec	1 931,4	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(1 704,4)	
. Augmentation du niveau d'immobilisations	2 006,0	
	<hr/>	4 808,7

Total des variations budgétaires

4 808,7

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 2 612,8

. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale applicable aux contributions d'employeur		638,6
. Résorption du déficit structurel aux services correctionnels (contributions d'employeur)		1 937,1
. Virement entre supercatégories:		37,1
		<u>2 612,8</u>

Fonctionnement: 189,9

. Ajustements du SCT :		
. Loyers de la Société immobilière du Québec		1 931,4
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003		(1 704,4)
. Virement entre supercatégories		(37,1)
		<u>189,9</u>

Immobilisations: 2 006,0

. Ajustements du SCT :		
. Lutte au crime organisé		472,4
. Réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants		1 180,6
. Réforme de la Loi sur le système correctionnel		203,0
. Réforme de la Loi sur la sécurité civile		150,0
		<u>2 006,0</u>

Total des variations budgétaires**4 808,7**

Identification	Titre
Programme	Sûreté du Québec
Élément	
Responsable	Monsieur Normand Proulx, directeur général

MANDAT

La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

La mission, qui repose principalement sur l'action de *concourir*, traduit bien la dynamique de prestation des services que privilégient les approches de police de proximité et de partenariat adoptées par la Sûreté du Québec. En ce sens, même les interventions coercitives se veulent préventives puisqu'elles réduisent les risques, freinent ou contribuent à la suppression des actes, des événements ou des phénomènes menaçant la sécurité publique.

La Sûreté applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur les armes à feu, la Loi sur les explosifs et la Loi sur la marine marchande du Canada.

Elle est aussi chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur la Société des alcools du Québec.

Le législateur québécois précise que :

« La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers. » (L.Q., chapitre 12, art. 50)

« La Sûreté du Québec peut être appelée [...] à suppléer un corps de police municipal.

Les services de la Sûreté du Québec peuvent aussi, dans les cas et selon les tarifs établis par règlement du gouvernement, être mis à la disposition de toute personne. Ses services peuvent également, pour des motifs d'intérêt public et lorsqu'une situation particulière le justifie, être mis à la disposition de toute personne, aux frais de cette dernière, par entente conclue entre celle-ci et le ministre. » (L.Q., chapitre 12, art. 51)

« La Sûreté du Québec assure un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police. » (L.Q., chapitre 12, art. 52)

La Loi concernant l'organisation des services policiers adoptée en juin 2001 vient préciser le caractère national de la mission de la Sûreté du Québec. Six niveaux de services y sont définis, lesquels se retrouvent à l'intérieur des trois créneaux d'activité de l'organisation.

- **Les services généraux (niveau 1)** offerts par le biais des contrats conclus entre la Sûreté du Québec et quelque 82 municipalités régionales de comté (MRC). Le niveau 1 correspond aux services de base. Il comprend les services de première ligne que doivent assurer localement tous les services de police québécois. La Sûreté du Québec fournit les services de niveau 1 aux municipalités de moins de 50 000 habitants.
- **Les services spécialisés (niveaux 2 à 5)** offerts à l'ensemble de la communauté policière ainsi qu'aux 82 postes de MRC. Ces niveaux ajoutent progressivement des services de complexité supérieure en matière d'enquêtes, de mesures d'urgence et de soutien. Ces services sont sans frais s'ils ne constituent pas une obligation pour le service de police en vertu de la Loi concernant l'organisation des services policiers.
- **Les services nationaux (niveau 6)** qui relèvent exclusivement de la Sûreté du Québec répondent aux besoins liés aux opérations policières d'envergure, aux services hautement spécialisés ou aux services liés à la sécurité de l'État québécois. La Sûreté du Québec est le seul service de police à assurer les six niveaux de services.

ORGANISATION

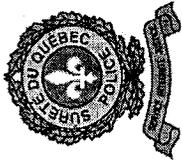
Organigramme

Voir annexe ci-joint

Sommaire des effectifs

	2003-2004	Comparatif 2002-2003 (1)	Variation	
			#	%
Effectif régulier civil autorisé	1 300	1 300	0,0	0,0
Effectif total civil autorisé	1 431	1 516	(85)	(5,6)
Effectif policier autorisé	3 937	3 937	0,0	0,0
GRAND TOTAL *	5 368	5 453	(85)	(1,6)
Répartition des effectifs				
Programme 02	2 554	2 639	(85)	(3,2)
Fonds des services de police	2 814	2 814	0,0	0,0
GRAND TOTAL *	5 368	5 453	(85)	(1,6)

(1) Le comparatif tient compte des modifications survenues en cours d'année.



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Normand Proulx

Cabinet du Directeur général
Yves Guay

Direction des communications
Michel Martin

Direction des affaires internes
André Sénécal

Surveillance du territoire
Paul Quilbon

Direction du soutien à la gendarmerie
Richard Deschênes

Direction des mesures d'urgence
Yves Leblanc

Service des relations avec la communauté
Robert Moore

Service de la sécurité routière
Robert Poirer

Service de l'analyse conseil
Mario Lacroix

Service d'urgence - Secteur Ouest
Robert Beauty

Service d'urgence - Secteur Est
Jean-Yves Poirier

District (1) Capécési-
les-Îles-de-Madeline
Régis Falardeau

District (3) Capitale-Nationale-
Chaudières-Appalaches
Richard Racine (Intérim)

District (5) Estrie
Donald Gingras

District (7) Outaouais
Luc Laffleur (Intérim)

District (9) Côte-Nord
Pierre Lamontagne

District (2) Saguenay-Lac-Saint-Jean
Michel Boudreau

District (4) Mauricie-Centre-du-Québec
Jacques Ayotte

District (6) Montréal-Laval-
Laurentides-Lanaudière
Jacques Beaudre

District (8) Abitibi-Témiscamingue-
Noyers-du-Québec
Michel Perron

District (10) Côte-Nord
Daniel Boucher

Administration
Mario Choquette

Direction de l'emploi et du placement
Robert Bélec

Direction des relations professionnelles
Guy Carignan

Direction des ressources financières
Denis Larzon

Direction des ressources matérielles
Martin Lévesque

Service de la dotation policière
Marcel Allard

Service du recrutement policier
Carole Cloutier

Service de la dotation civile et de la planification de la main-d'oeuvre
André Girgras

Service de la gestion des démenagements et des dossiers du personnel
Bernard Blouin

Service de la rémunération globale
Nicole Pharend

Service de la santé et de la sécurité du travail
Richard Laliberté

Service des relations de travail
Genevès Gameau

Service du budget et des analyses financières
Daniel Huot

Service de la comptabilité et du soutien à la clientèle
Denis Rivest

Service de la gestion des fournitures
Serge Lapierre

Service des immeubles
Élie Farhat

Service des transports
Michel Dumas

Service des télécommunications
André Pitre

Enquêtes criminelles
Richard St Denis

Direction conseil et développement en enquêtes criminelles
Richard Bégin

Direction des renseignements criminels
Gary McConnell

Bureau de la coordination du renseignement criminel
Richard Bruneau

Direction des services d'enquêtes criminelles
Robert Lafrenière

Direction des services de soutien aux enquêtes
Jean-Yves Sirois

Développement et affaires institutionnelles

Service des relations internationales et de la coopération
Claude Laroche

Direction de la prospective et de la stratégie
Daniel Sénécal (Intérim)

Direction des technologies de l'information
Jean-Guy Pelletier

Direction du développement des ressources informationnelles
Marie Racourt

Direction du développement des compétences et des pratiques de gestion
Madeleine-B. Lusier

Direction de l'audit et de l'évaluation
Benoît Poulin

Direction de la protection de l'état
Guy Coté

Service de développement des enquêtes
Bernard Gaudreault

Service de l'assistance opérationnelle en enquêtes
Richard Bégin

Service de la planification et des programmes
Stéphane Lancelot (Intérim)

Service des projets de renseignements criminels
Richard Bruneau (Intérim)

Service de l'analyse de l'information criminelle
Pierre Avon

Service de coordination de la lutte contre le terrorisme
Daniel Beaudette

Service des enquêtes sur les crimes contre la personne
Gaëtan Guimond

Service des enquêtes sur le crime organisé
Freddy Foley

Service des enquêtes sur les crimes économiques
Daniel Chartrand

Service de la coordination des projets conjoints
Mario Laprise

Service de l'intervention tactique
Luc Blouin (Intérim)

Service de la surveillance physique et de l'inspection
Claude Boudin

Service de l'analyse du comportement
Lino Meurizco (Intérim)

Service de la protection des témoins
Bruno Beaulieu

Service de l'identité judiciaire
Michel Ferrand

Service de la surveillance électronique et informatique
Nabil Laghè

Service de l'exploitation et de la réseautique
Gérald L'Heureux

Service du développement informatique
Roland Robitaille

Service de l'administration et de la planification
Raymond Gasson

Bureau d'implantation GIREs
Luc Poirier

Service du développement des projets
Joceelyn Tardif

Service aux usagers du CRPQ
François Sauvé

Service des informations organisationnelles
Daniel Sénécal

Service de la formation et du développement
Suzanne Boucher

Service de l'éthique et de la reconnaissance au travail
Suzanne Clapin-Pépin

Service de la diffusion des programmes organisationnels de formation
Daniel Larour

Service de l'audit interne
Richard Moffet

Service de l'évaluation des programmes et de l'audit externe
Guy Léger

Service des renseignements de sécurité
Gregory Stevens

Service de la sécurité et de la protection
Denis Fiset

Service du contrôle des armes à feu
Guy Asselin

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sureté du Québec</i>			
ÉLÉMENT:	<i>01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens</i>			
	<i>02 Gestion interne et soutien</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Normand Proulx, directeur général</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	158 067,2	160 667,9	(2 600,7)	(1,6)
<i>Fonctionnement</i>	82 208,6	87 415,9	(5 207,3)	(6,0)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>	154 254,7	145 818,2	8 436,5	5,8
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	394 530,5	393 902,0	628,5	0,2
<i>Immobilisations</i>	20 605,5	14 664,4	5 941,1	40,5
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0	0,0	0,0
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	20 615,5	14 674,4	5 941,1	40,5
<i>Moins: Amortissement</i>	(14 327,4)	(14 563,1)	235,7	(1,6)
TOTAL :	400 818,6	394 013,3	6 805,3	1,7
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 435	2 435	0,0	0,0
<i>Effectif total autorisé</i>	2 554	2 639	(85)	(3,2)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

Explications des écarts par supercatégories

Rémunération: (2 600,7)

- | | | |
|---|--|-----------|
| - Cible de compression récurrente 2002-2003 | | (2 600,7) |
|---|--|-----------|

Fonctionnement: (5 207,3)

- | | | |
|--|------------------|-----------|
| - Cible de compression récurrente 2002-2003 | (1 415,0) | |
| - Ajustement aux loyers SIQ | 807,7 | |
| - Compression additionnelle (nouveau budget) | <u>(4 600,0)</u> | (5 207,3) |

Affectation à un fonds spécial: 8 436,5

- | | | |
|---|--------------|---------|
| - Cible de compression récurrente 2002-2003 | (2 360,3) | |
| - Réforme de la carte policière | 10 000,0 | |
| - Ajustement aux loyers SIQ | <u>796,8</u> | 8 436,5 |

Immobilisations: 5 941,1

- | | | |
|---|--------------|---------|
| - Ressources matérielles et technologies de l'information | 1 944,5 | |
| - Projet GIRES | 1 056,0 | |
| - Projet du réseau intégré de télécommunications policières phase II | 1 994,1 | |
| - Projet de sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques | <u>946,5</u> | 5 941,1 |

Amortissement: 235,7

- | | | |
|---|--|-------|
| - Diminution des dépenses d'amortissement | | 235,7 |
|---|--|-------|

Total des variations budgétaires		<u>6 805,3</u>
----------------------------------	--	----------------

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Régie des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M. Charles Côté, président

MANDAT

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) est instituée en vertu de la *Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux* (L.R.Q., c. R-6.1). Elle est chargée de l'administration de la *Loi sur les courses*, de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, de la *Loi sur les permis d'alcool*, du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* et de la section III de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

La Régie surveille également l'application des règlements relatifs aux systèmes de loterie des casinos d'État et aux loteries vidéo, édictés en vertu de la *Loi sur la Société des loteries du Québec*. Enfin, elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les impacts sociaux et les mesures de sécurité que peuvent nécessiter les activités visées par ces lois ou ces règlements et peut tenir des consultations publiques à cette fin.

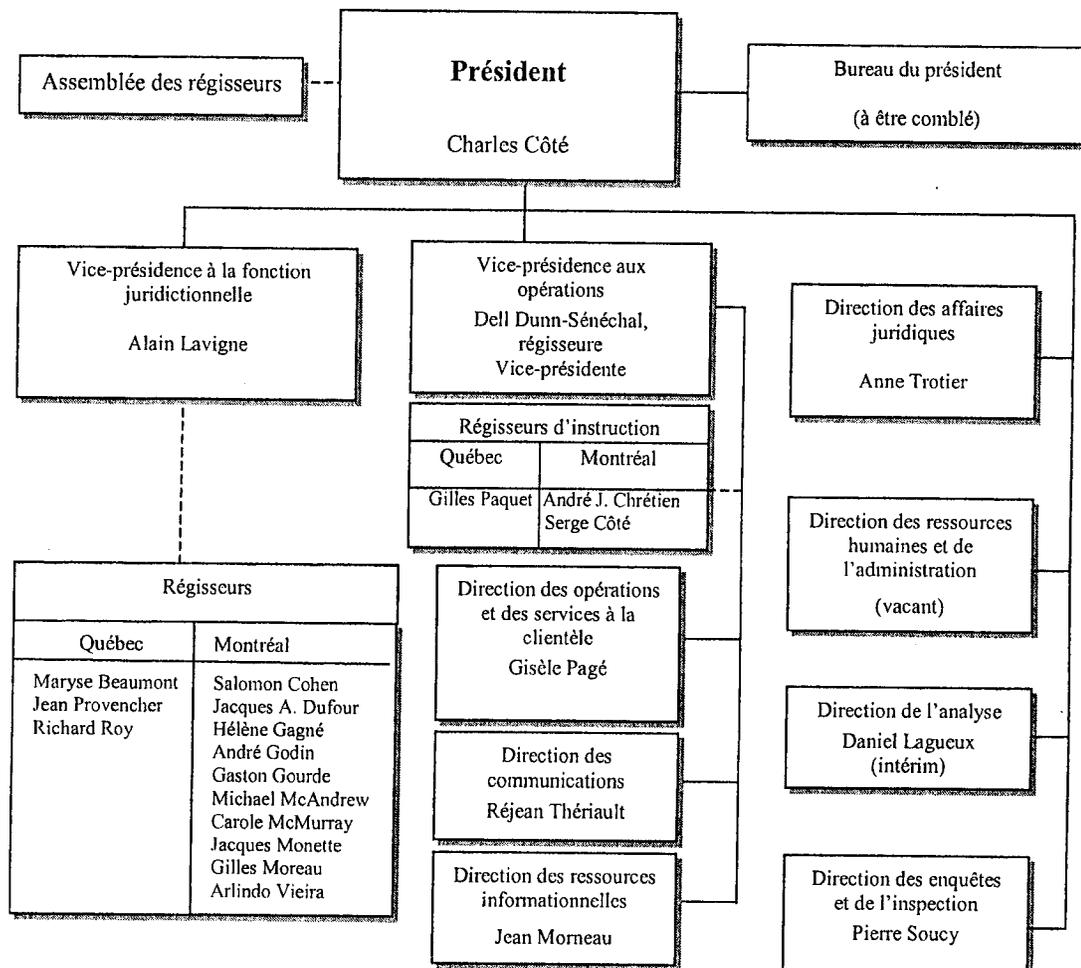
Dans la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions suivantes :

- délivrer, suspendre, annuler ou révoquer les permis, licences, autorisations et certificats d'immatriculation ou d'enregistrement prescrits sous le régime des lois dont l'administration lui est confiée, sous réserve du deuxième alinéa de l'article 34 de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* (chapitre L-6);
- établir les conditions qui sont rattachées à ces permis, licences et autres autorisations et contrôler leur exploitation;
- régir et surveiller les courses de chevaux, l'élevage et l'entraînement des chevaux de course, l'exploitation des salles de paris sur les courses de chevaux et, si le gouvernement l'autorise, toute autre course;
- régir et surveiller les concours publicitaires, les appareils d'amusement, les loteries vidéo, les casinos d'État et les systèmes de loterie qui y sont exploités ainsi que, si le gouvernement l'autorise, les autres systèmes de loterie qui ne seraient pas exploités par la Société des loteries du Québec;
- veiller à la protection et à la sécurité du public lors des activités régies par la *Loi sur les courses* (chapitre C-72.1) ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*;
- régir les sports de combat pratiqués par des professionnels, préserver le bon renom de ces sports et veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes qui y participent ou y assistent soient assurées, sous réserve de l'article 46.2.7 de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (chapitre S-3.1);
- contrôler la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques ainsi que ceux concernant les activités régies par la *Loi sur les courses* ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*.

ORGANISATION

Organigramme

Régie des alcools, des courses et des jeux



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Régisseurs	16	16		
Cadres	8	9		
Cadres juridiques ⁽¹⁾	2	0		
Avocats et notaires ⁽²⁾	21	0		
Professionnels	24	40		
Techniciens	54	63		
Personnel de bureau	81	78		
Effectif régulier autorisé	207	207		
Effectif total autorisé	207	207		

⁽¹⁾ En 2002-2003, les cadres juridiques étaient calculés avec les cadres

⁽²⁾ En 2002-2003, les avocats et notaires étaient calculés avec les professionnels

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Régie des alcools, des courses et des jeux</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Charles Côté, président</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	8 358,7	8 147,0	211,7	2,6
<i>Fonctionnement</i>	2 515,2	2 702,3	(187,1)	(6,9)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	150,7	150,7		N/A
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	11 024,6	11 000,0	24,6	0,2
<i>Immobilisations</i>	3 703,9	968,6	2 735,3	N/A
<i>Prêts, placements et avances</i>	7,7	7,7		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	3 711,6	976,3	2 735,3	N/A
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	14 736,2	11 976,3	2 759,9	23,0
<i>Effectif régulier autorisé</i>	207	207		
<i>Effectif total autorisé</i>	207	207		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 2 759,9

. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	211,7	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(187,1)	
. Augmentation du niveau d'immobilisations	2 735,3	
	<hr/>	2 759,9

Total des variations budgétaires

2 759,9

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 211,7

- . Ajustement du SCT :
 - . Indexation salariale 211,7

Fonctionnement: (187,1)

- . Ajustement du SCT :
 - . Récurrence de la cible d'économies 2002-2003 (187,1)

Immobilisations : 2 735,3

- . Ajustement du SCT :
 - . Augmentation du niveau d'immobilisations 2 735,3

Total des variations budgétaires**2 759,9**

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	M ^{me} Isabelle Demers, présidente

MANDAT

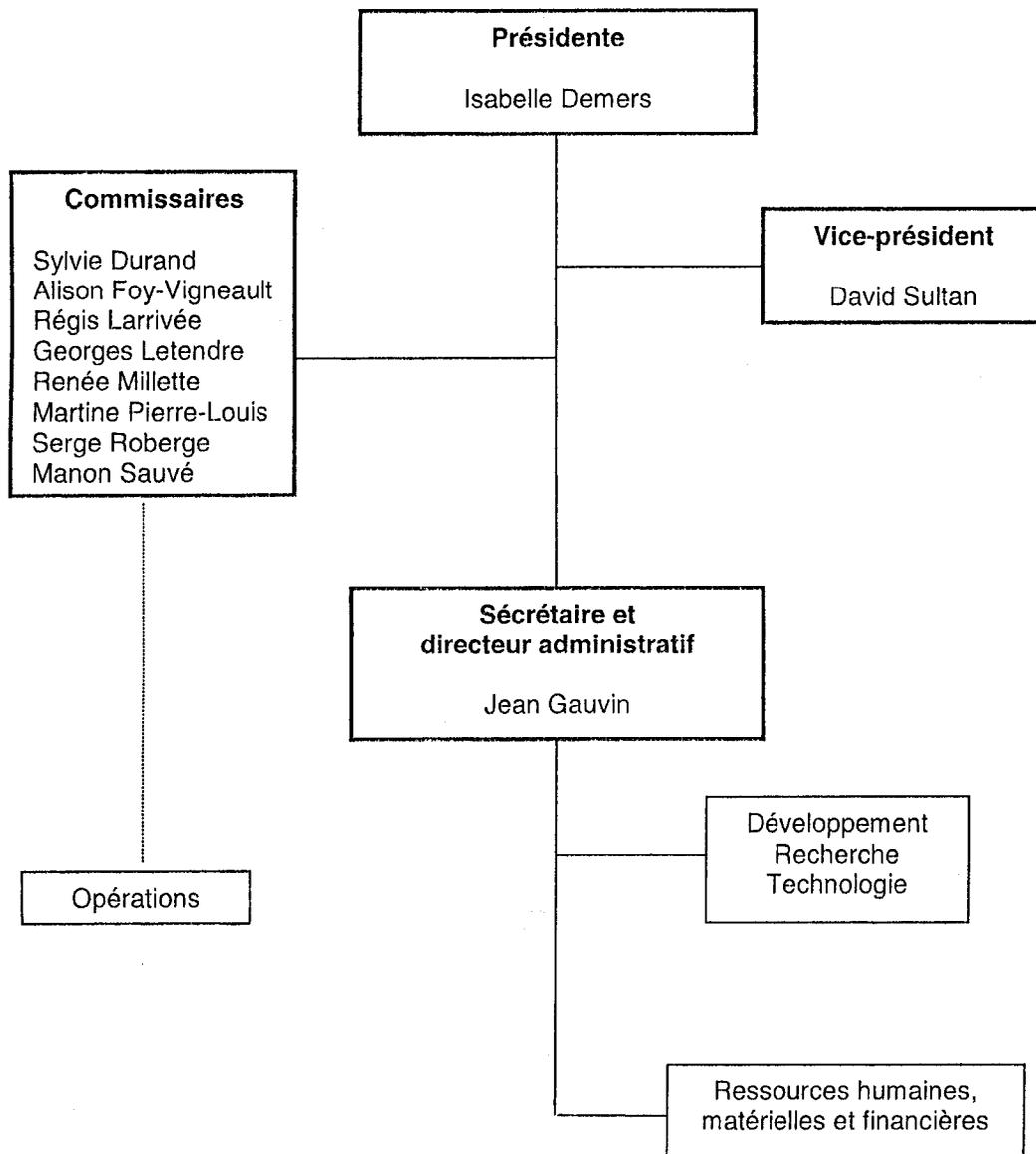
Créée en 1978, avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus et modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention* (L.R.Q., c. L-1.1), la Commission québécoise des libérations conditionnelles décide en toute indépendance et impartialité, et avec la participation de la communauté, de la mise en liberté sous condition des personnes détenues dans les établissements du Québec. Elle contribue à la protection de la société de même qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La Commission est un tribunal d'origine législative, dont la compétence a été déléguée par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* C-44.6 (1992, c. 20). Cette compétence est limitée aux sentences de détention de moins de deux ans et d'au moins six mois relatives à une infraction à une loi ou à un statut fédéral.

ORGANISATION

Organigramme

Commission québécoise des libérations conditionnelles



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Commissaires	9	8		
Cadres	1	1		
Professionnels	9	10		
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	10	10		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	32	32		
Effectif total autorisé	33	33		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Commission québécoise des libérations conditionnelles</i>			
RESPONSABLE:	<i>Mme Isabelle Demers, présidente</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	2 022,3	2 016,2	6,1	0,3
<i>Fonctionnement</i>	754,0	754,0		
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>BUDGET DES DÉPENSES</i>	2 776,3	2 770,2	6,1	0,2
<i>Immobilisations</i>	138,9	10,4	128,5	
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,2	1,2		
<i>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</i>	140,1	11,6		
<i>Moins: Amortissement</i>				
<i>TOTAL :</i>	2 916,4	2 781,8	134,6	4,8
<i>Effectif régulier autorisé</i>	32	32		
<i>Effectif total autorisé</i>	33	33		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 134,6	
. Ajustements du SCT :	
. Indexation salariale	50,4
. Réurrence de la cible d'économies 2002-2003	(44,3)
. Augmentation du niveau d'immobilisations	128,5
	<hr/>
	134,6

Total des variations budgétaires**134,6**

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 6,1

. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	50,4	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(44,3)	
	<hr/>	6,1

Immobilisations : 128,5

. Ajustement du SCT :		
. Réforme de la Loi sur le système correctionnel		128,5

Total des variations budgétaires**134,6**

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Bureau du coroner
Responsable	Monsieur Serge Turmel, coroner en chef

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès* (L.R.Q., c. R-0.2), le coroner est un officier public qui a compétence à l'égard de tout décès survenu au Québec, de même que sur tout mode de disposition, au Québec, du cadavre de toute personne décédée hors du Québec dans des circonstances obscures ou violentes, ou dont les causes médicales probables du décès sont inconnues.

Certains types de décès doivent lui être obligatoirement signalés:

- décès d'une personne dont l'identité est inconnue;
- décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes;
- décès au sujet duquel un médecin ne peut établir la cause probable;
- décès survenu dans un des lieux suivants :
 - centre de détention et pénitencier, centre d'accueil de la classe des centres de réadaptation au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-5), famille d'accueil, garderie, poste de police et établissement où des personnes sont admises en cure fermée;
- décès survenu à l'occasion d'un sinistre.

À l'égard de ces décès, le coroner doit établir au moyen d'une investigation et, le cas échéant, au moyen d'une enquête, l'identité de la personne décédée, la date et le lieu, les causes probables, à savoir les maladies, les états morbides, les traumatismes ou les intoxications qui l'ont causé ou y ont abouti ou contribué ainsi que les circonstances de la mort.

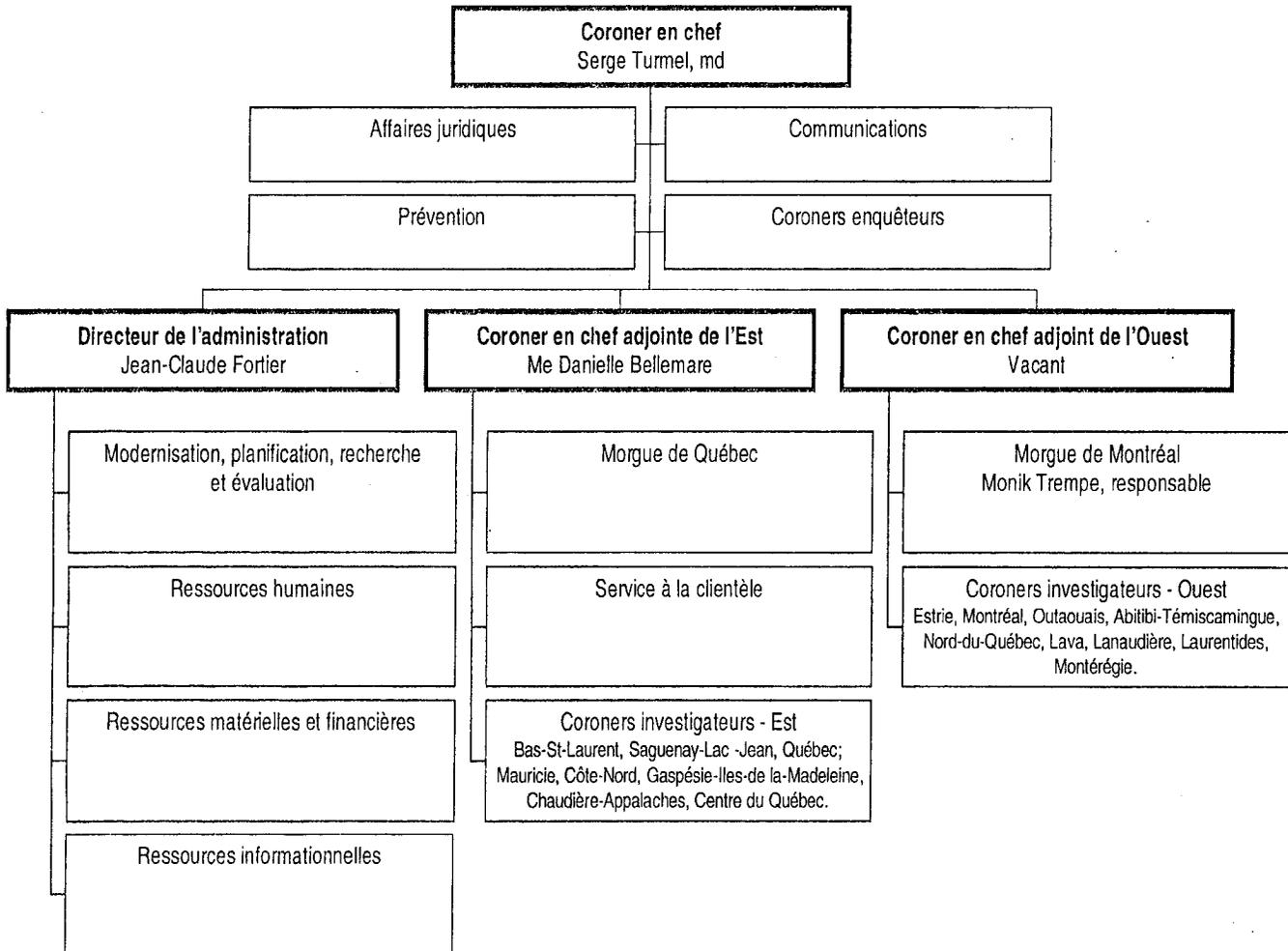
À l'occasion d'une investigation ou d'une enquête, le coroner peut aussi faire des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

Le coroner exerce son mandat en respectant les droits de toutes les personnes impliquées et fournit aux personnes intéressées et au public les informations qu'ils sont en droit d'exiger.

ORGANISATION

Organigramme

Bureau du coroner



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1		
Coroners	13	13		
Cadres	3	2		
Professionnels	10	9		
Techniciens	3	6		
Personnel de bureau	14	13		
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7		
Effectif régulier autorisé	51	51		
Effectif total autorisé	52	52		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Bureau du coroner</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Serge Turmel, coroner en chef</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	3 733,8	3 630,5	103,3	2,8
<i>Fonctionnement</i>	3 021,1	2 985,1	36,0	1,2
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	6 754,9	6 615,6	139,3	2,1
<i>Immobilisations</i>	88,4	88,4		
<i>Prêts, placements et avances</i>	3,0	3,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	91,4	91,4		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	6 846,3	6 707,0	139,3	2,1
<i>Effectif régulier autorisé</i>	51	51		
<i>Effectif total autorisé</i>	52	52		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 139,3

. Ajustements du SCT :

. Indexation salariale	103,3	
. Honoraires des coroners à temps partiel	135,0	
. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003	(99,0)	

139,3

Total des variations budgétaires

139,3

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 103,3

- | | | |
|------------------------|--|--------------|
| . Ajustement du SCT : | | |
| . Indexation salariale | | 103,3 |

Fonctionnement: 36,0

- | | | |
|--|--------|-------------|
| . Ajustement du SCT : | | |
| . Honoraires des coroners à temps partiel | 135,0 | |
| . Récurrence de la cible d'économies 2002-2003 | (99,0) | |
| | <hr/> | 36,0 |

Total des variations budgétaires

139,3

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M. Paul Monty, commissaire

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12), le mandat du Commissaire à la déontologie policière est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier ou d'un constable spécial dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assure les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur : examiner les plaintes pour en déterminer la recevabilité, concilier obligatoirement les parties à moins que, pour des motifs d'intérêt public, il décide d'enquêter sur la conduite d'un policier ou d'un constable spécial, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions du Comité.

En outre, dans l'exercice de son mandat, le Commissaire doit notamment :

- veiller à l'application et au respect du Code de déontologie des policiers du Québec;
- prêter assistance à toute personne pour la formulation de sa plainte;
- informer le plaignant du processus de traitement des plaintes notamment de la procédure de la conciliation;
- saisir le corps de police approprié pour fins d'enquête criminelle lorsqu'il lui apparaît lors de l'analyse préliminaire de la plainte qu'une infraction criminelle peut avoir été commise;
- aviser par écrit le plaignant, le directeur et les policiers concernés de la réception de la plainte, des décisions prises en cours d'examen de ladite plainte et, s'il y a lieu, du progrès de l'enquête;
- informer le plaignant de son droit de faire réviser une décision refusant de traiter ou d'enquêter sur sa plainte ou rejetant celle-ci après enquête;
- citer un policier à comparaître lorsque le Comité de déontologie policière accueille la demande de révision d'un plaignant dont la plainte, après enquête, a été rejetée;
- attirer l'attention du ministre ou d'un directeur d'un corps de police sur les questions qu'il juge d'intérêt général en vue de remédier à des situations préjudiciables constatées dans l'exercice de ses fonctions ou prévenir leur répétition;
- exercer les autres fonctions que lui confie le ministre, notamment, lorsqu'il lui demande de tenir une enquête sur la conduite d'un policier pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

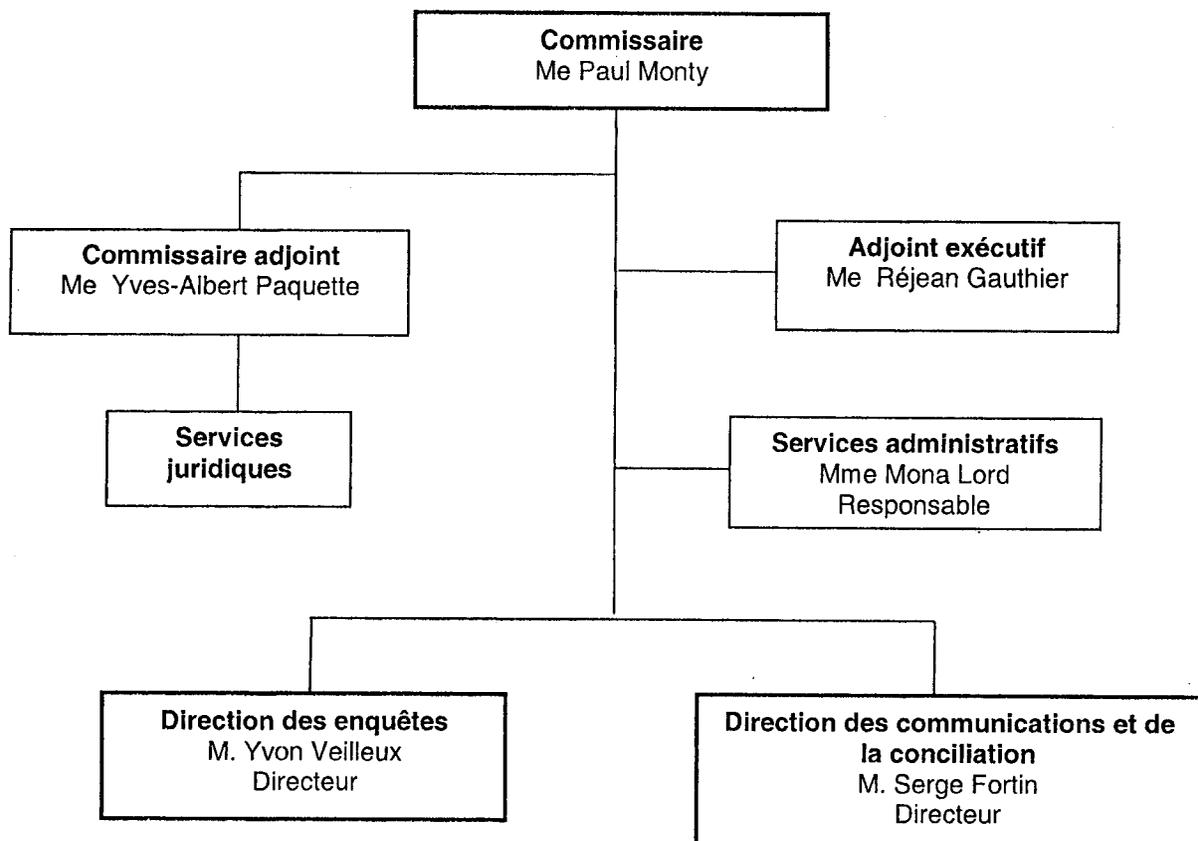
Enfin, le Commissaire peut :

- communiquer au policier dont la conduite a fait l'objet d'une plainte des observations de nature à améliorer sa conduite professionnelle et à prévenir la violation du Code de déontologie des policiers du Québec;
- recommander au directeur d'un corps de police de soumettre un policier à une évaluation médicale ou à un stage de perfectionnement dans une institution de formation policière. Il peut également souligner à ce directeur la bonne conduite du policier comme il peut lui soumettre toute recommandation qu'il juge utile à l'application du Code de déontologie des policiers du Québec;
- transmettre, s'il y a lieu, le dossier au Procureur général, après enquête.

ORGANISATION

Organigramme

Commissaire à la déontologie policière



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1		
Membre	1	1		
Cadres	2	2		
Professionnels	25	25		
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	11	11		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	42	42		
Effectif total autorisé	42	42		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Commissaire à la déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Paul Monty, commissaire</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	2 421,5	2 361,0	60,5	2,6
<i>Fonctionnement</i>	370,6	417,0	(46,4)	(11,1)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	2 792,1	2 778,0	14,1	0,5
<i>Immobilisations</i>	12,0	12,0		
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,0	1,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	13,0	13,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	2 805,1	2 791,0	14,1	,5
<i>Effectif régulier autorisé</i>	42	42		
<i>Effectif total autorisé</i>	42	42		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 14,1		
. Ajustements du SCT :		
. Indexation salariale	60,5	
. Réurrence de la cible d'économies 2002-2003	(46,4)	
	<hr/>	14,1
Total des variations budgétaires		<hr/> 14,1

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 60,5

- . Ajustement du SCT :
 - . Indexation salariale 60,5

Fonctionnement: (46,4)

- . Ajustement du SCT :
 - . Récurrence de la cible d'économies 2002-2003 (46,4)

Total des variations budgétaires

14,1

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Comité de déontologie policière
Responsable	M ^e Suzanne Levesque, présidente

MANDAT

La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), institue le Comité de déontologie policière, prévoit sa compétence, ses pouvoirs et devoirs ainsi que son organisation.

Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif spécialisé qui a pour compétence exclusive de :

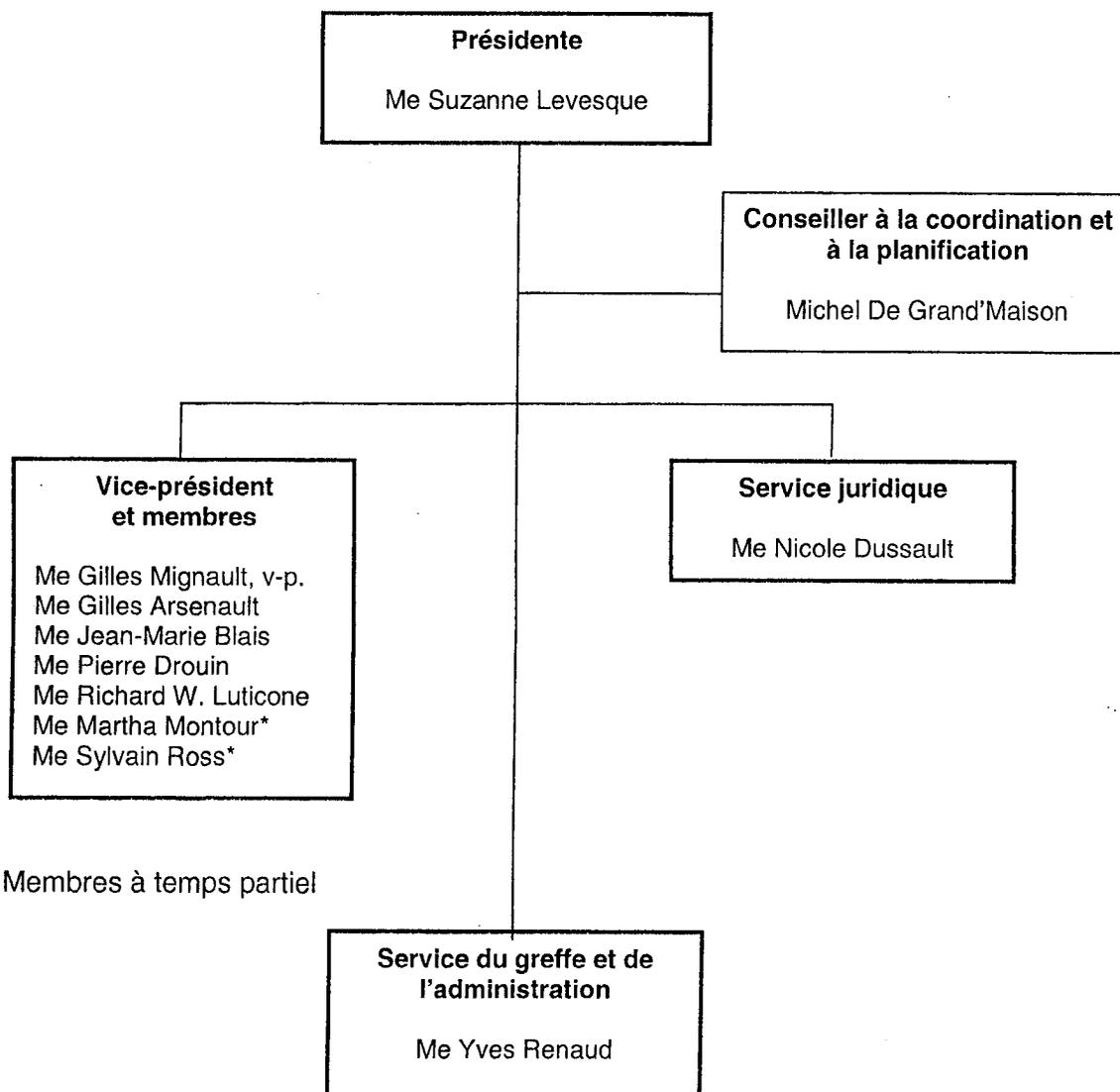
- réviser les décisions du Commissaire à la déontologie policière rejetant une plainte après enquête;
- connaître et disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière contre un policier;
- imposer une sanction au policier ayant dérogé au Code de déontologie des policiers du Québec.

Dans l'exercice de sa compétence, le Comité tient une audience publique et rend une décision écrite et motivée.

ORGANISATION

Organigramme

Comité de déontologie policière



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2003-2004	Comparatif 2002-2003	Variation	
			#	%
Président	1	1		
Membres	7	7		
Cadres				
Professionnels	3	3		
Techniciens	2	2		
Personnel de bureau	9	9		
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	22	22		
Effectif total autorisé	22	22		

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Comité de déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>Me Suzanne Levesque, présidente</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2003-2004</i>	<i>Crédits comparatifs 2002-2003</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 304,8	1 273,2	31,6	2,5
<i>Fonctionnement</i>	552,6	583,1	(30,5)	(5,2)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	1 857,4	1 856,3	1,1	0,1
<i>Immobilisations</i>	6,8	6,8		
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,0	4,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,8	10,8		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	1 868,2	1 867,1	1,1	0,1
<i>Effectif régulier autorisé</i>	22	22		
<i>Effectif total autorisé</i>	22	22		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 1,1

. Ajustements du SCT :

. Indexation salariale

31,6

. Récurrence de la cible d'économies 2002-2003

(30,5)

1,1

Total des variations budgétaires

1,1

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 31,6

- . Ajustement du SCT :
 - . Indexation salariale **31,6**

Fonctionnement: (30,5)

- . Ajustement du SCT :
 - . Récurrence de la cible d'économies 2002-2003 **(30,5)**

Total des variations budgétaires**1,1**